

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une base à terre pour l'exploitation de la ferme aquacole de la Parata à Ajaccio

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ferme Marine des Sanguinaires (FMS)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe Riera

RCS / SIRET

5 | 1 | 7 | 5 | 4 | 4 | 4 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme.	Il n'y a pas de seuil. Tous les travaux ouvrages ou aménagements localisés en ERC sont soumis à évaluation des incidences au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une plateforme technique support terrestre à l'activité de la ferme aquacole de la Parata. Cette plateforme viendra en remplacement de l'actuel enclos temporaire, utilisé par FMS qui, positionné en face de la Maison du Grand Site, est :

- en contradiction avec les conditions de travail règlementaires,
- indapté pour garantir un fonctionnement efficace de l'exploitation marine
- trop petit pour accueillir des installations nécessaires et éviter l'émergence de certaines nuisances, notamment en termes de stockage de matériel, des véhicules et de l'aliment.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est d'assurer un fonctionnement normal des installations terrestres de la ferme aquacole de la Parata et de résorber les impacts paysagers liés à l'exploitation de l'actuelle plateforme.

Il vient en remplacement de l'enclos existant qui avait été installé provisoirement par la municipalité, dans le cadre de la création du Grand Site et qui n'a jamais répondu aux normes en termes d'accueil du personnel et n'a jamais été compatible avec les besoins fonctionnels de la ferme.

Cette ancienne enceinte sera restituée au nouveau gestionnaire à savoir le Syndicat Mixte du Grand Site.

Ce projet répond à un impératif majeur de proximité au quai dédié à la pêche et à l'aquaculture mais aussi au rivage, de manière à permettre les interactions "terre/mer" (différents stockages, aire de réparation et de circulation, espaces de vie et de travail des collaborateurs...).

Par un travail d'optimisation des surfaces et d'intégration architectural, il répond, à la volonté et à la demande constante de la FMS depuis des années, à la fois :

- de mettre un terme au désordre consécutif à l'exploitation de l'actuelle enceinte,
- de s'inscrire dans la dimension économique et touristique du Grand Site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de la ferme aquacole est divisée sur trois secteurs :

- 1) Autour et sur les cages en mer, le personnel s'affaire à nourrir, à veiller au bien être du poisson, à la maintenance des installations et au suivi des projets de R&D.
- 2) A terre, autour du quai, le temps de travail est rythmé par la rotation des embarcations techniques qui acheminent matériel et aliments vers les cages et qui ramènent et débarquent le poisson pêché. Les flux de matériels et d'aliments à embarquer proviendront de la plateforme technique, tandis que les poissons débarqués seront immédiatement chargés en camions réfrigérés pour être acheminés vers les chambres froides de Gloria Maris positionnées à Baléone. L'avitaillement des navires et du matériel fonctionnant sur moteur thermique sera assuré par une unité mobile de stockage sur palette qui sera déployée depuis la plateforme technique. Les engins de manutention, de type Manitou et Mini-chargeuse sont engagés depuis la plateforme technique où ils sont entreposés lorsqu'ils ne sont pas en activité.
- 3) Sur la plateforme technique, l'espace sera organisé de manière :
 - à réduire la fréquence des rotations sur la route des sanguinaires entre Baléone et le site
 - à faciliter le déchargement et le stockage, de l'aliment et du matériel qui est entreposé dans les racks prévus à cet effet dans le mur d'enceinte.

Dans le cadre du fonctionnement quotidien, l'aliment est déstocké palette par palette pour être transféré vers le quai et embarqué vers les bateaux. Le stockage de l'aliment répond à des critères précis, de salubrité et de protection à l'humidité, une dératation est assurée en permanence par une société spécialisée, de manière à éviter toute prolifération. Hors cette question du stockage, la plateforme est prévue pour accueillir un atelier de maintenance, une chambre froide, un stockage de carburant normé, des locaux à destination du personnel comprenant des vestiaires, des sanitaires, une salle pouvant servir de réfectoire et un laboratoire. La plateforme est calibrée pour accueillir une vingtaine de personnes simultanément.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire pour la plateforme seule

Autorisation ICPE pour l'exploitation en mer de la ferme aquacole

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la plateforme technique	2545m ²
Surface bâtie (stockage, locaux techniques et sociaux)	732m ²
Surfaces imperméabilisées	1167m ² plateforme et 578m ² de voies
Volume de terres déplacées	950m ³ déblais et 150m ³ remblais
Longueur des façades	75m de long et 35m de large,
Hauteur du bâti	3,5m à l'égout et 4,5 au faitage
Quantité d'aliment stocké	280 tonnes
Quantité de carburant stocké	2m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit Parata, 20000 AJACCIO

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 8° 3 7' 13 " 3E Lat. 4 1° 5 4' 0 6 " 3N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est positionné entre la route et le rivage sur une bande étroite de la ZNIEFF I Iles Sanguinaires, Punta di Parata, Botte. A ce titre, il a fait l'objet d'une campagne d'inventaires naturalistes en 2015 complétée par un nouveau passage en 2020. Cette campagne d'inventaires a donné lieu à la rédaction d'un volet naturaliste d'étude d'impact qui est fourni en Annexe 7.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Territoire de la commune d'Ajaccio. Le projet est inscrit dans la bande littorale des 100m mais relève des conditions dérogatoires qui en permettent l'implantation
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention rattaché au fonctionnement de l'aéroport d'Ajaccio
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe néanmoins à l'entrée du Grand Site de la Parata. A ce titre, une étude paysagère complète (Annexe 8) a été diligentée en 2015 de manière à évaluer l'impact du projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 PPRIN ont été approuvés sur la commune mais ne concernent pas le bassin versant qui intercepte l'aire de projet. La commune est également concernée par un PPRMT qui concerne des espaces positionnés à plus de 3km de l'aire de projet. En revanche aucun PPRT n'est prescrit sur le territoire communal. Concernant les PPRT, ceux-ci sont positionnés à plus de 8km de l'aire de projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire de projet est localisée sur l'emprise du site inscrit Golfe d'Ajaccio rivage Nord. Cumulé à la présence du Grand Site Parata, cet état de fait est venu renforcer la motivation de produire le volet paysager proposé en Annexe 8
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est positionné à 16m du rivage qui est concerné par le SIC et la ZPS marines Golfe d'Ajaccio. Le projet est distant de 285m de la ZSC Sanguinaires, Capo di Feno, Lava, Ferragiolo et à 310m de la ZPS Capo di Feno. Les enjeux relevés par ces trois sites ont fait l'objet d'une évaluation spécifique dans le cadre de l'étude jointe en annexe 7. Aucune incidence significative n'a été relevée.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire de projet est localisée à 250m environ du site classé des Îles Sanguinaires. Après présentation de différentes variantes du projet, l'ABF a rendu un avis positif sur la dernière version qui a su s'approprier le vocabulaire architectural qui prévaut aux principaux éléments bâtis du patrimoine historique. L'étude fournie en annexe 8 évalue les incidences du projet sur ce site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plateforme sera raccordée au réseau d'adduction d'eau potable. En dehors des usages liés aux sanitaires et locaux sociaux du personnel, aucun usage industriel de l'eau n'est envisagé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bilan des volumétries se traduit par un excédant de matériaux de l'ordre de 800m ³ de terre. Cet état de fait est la conséquence du parti d'aménagement qui a privilégié l'implantation de la plateforme en creux de manière à éviter les surplombs sur le rivage et, par conséquent, l'impact sur le paysage. Les matériaux excédentaires seront évacués vers une ISDI de la région ajaccienne.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude a été diligentée sur la base d'inventaires naturalistes réalisés en 2015 et confirmé en 2020. Après application de mesures d'évitement et de réduction, elle conclut en l'absence d'incidences significatives sur les espèces animales et végétales (voir annexe 7).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude précédemment évoquée comporte une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 qui conclut en l'absence d'incidences significatives.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est positionné sur la ZNIEFF I. Néanmoins, à l'exception du limonium articulatum, aucun enjeu majeur n'a été identifié. Au regard de cet enjeu, l'évitement des zones favorables au Limonium a été retenu et des mesures de réduction d'impact, notamment par un travail de circonscription du chantier, ont été arrêtées (voir annexe 7).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Milieux naturels consommés sont dénués d'enjeu majeur. Des mesures de réduction d'impact permettront de limiter l'impact à l'emprise même de la plateforme et à ses voies de circulation (voir annexe 7).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est proche du rivage, à ce titre, il pourrait être exposé au risque de submersion marine. Conscient de ce problème, l'équipe qui a travaillé sur la projection de la plateforme, l'a positionnée suffisamment en hauteur sans recourir au remblais et suffisamment loin du littoral pour éviter toute exposition à ce risque, et ce conformément aux cartes du PLU en vigueur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La plateforme a vocation à stocker de l'aliment entrant dans la chaîne d'élevage du poisson. A ce titre, toute dégradation de qualité de l'aliment stocké est de nature à avoir des conséquences sanitaires. La plateforme a été conçue autour de la question sécurisée du stockage d'aliment. Des racks de stockage sont prévus, parfaitement isolés, de manière à ce que l'aliment, aujourd'hui commandé et stocké en sacs plastiques de 20 à 25kg et demain en big-bag, soit parfaitement protégé. A noter des dispositifs de lutte contre la prolifération sont actifs en permanence.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un flux journalier de 3 à 10 véhicules du personnel. Les jours de pêche, ce flux est renforcé par la rotation d'un ou deux camions frigorifiques qui viennent récupérer le poisson pour le convoier jusqu'aux chambres froides de Gloria Maris. L'aliment est convoyé sur site à raison de deux semi-remorques par semaine. Les alevins sont amenés sur site une à deux fois par saison par camion. Ces flux seront très inférieurs aux flux de véhicules et de cars du Gd Site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores se limitent à des périodes et des heures fixes. Durant l'hiver, il s'agit essentiellement des départs et retours du personnel chargé d'alimenter les poissons en mer et, plus sporadiquement de la maintenance. En saison, des rotations supplémentaires sont organisées pour la pêche. Hors ces moments d'activité réguliers, la plateforme terrestre est peu fréquentée, sauf pour la maintenance des cages. Il faut relever que l'objectif de ce projet est d'éloigner et confiner ces nuisances à distance du Gd Site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La plateforme technique est conçue pour éviter toute source d'odeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'aliment est livré en sacherie étanche et pas en vrac. Ces sacs ne sont ouverts qu'en mer au moment d'être projeté dans les cages. -une chambre froide dédiée au stockage de poisson mort est prévu sur site. Il n'y a donc aucun risque d'odeur à ce niveau. -les filets seront expédiés directement sur Baléone pour y être nettoyés.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement sont traitées à l'échelle du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les effluents liés à la présence de sanitaires et de douches seront dirigées vers le réseau d'assainissement de la CAPA via une pompe de refoulement et seront traités en station d'épuration</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La production de déchets se limite donc aux emballages qui sont expédiés vers la filière de retraitement des plastiques, ainsi qu'aux déchets ménagers et assimilés liés aux locaux sociaux. Les palettes utilisables sont majoritairement recyclées en interne pour les autres elles sont acheminées vers une filière de compostage de la région.</p> <p>Pour ce qui concerne la gestion des poissons morts dans le cadre du cycle élevage et qui sont retirés de la chaîne, ils sont stockés en chambre froide avant d'être évacués en filière d'équarrissage.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme évoqué précédemment, le parti architectural du projet a fait l'objet de très nombreux échanges entre les services de l'ABF et de l'inspection des sites de la DREAL. Le projet architectural a reçu l'avis favorable de l'ABF- autour d'une logique de réemploi des matériaux et des codes et motifs de l'architecture patrimoniale et historique du site classé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plateforme permet de réduire les nuisances visuelles et sonores rattachées à l'exploitation actuelle de la ferme aquacole. Elle confine une importante partie de l'activité terrestre de la ferme aquacole derrière l'enceinte de la plateforme, celle-ci ayant été dessinée de manière à effacer toute trace de stockage et d'activité depuis les abords du site. En outre, le fait d'éloigner la plateforme technique à plus de 60m de la maison du grand site permettra de réduire grandement les nuisances sonores comparativement à actuellement où l'enclos exploité par FMS fait face à la maison du grand site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Traitement du risque sanitaire et des nuisances olfactives :

L'aire de projet n'est pas prévue pour stocker ou nettoyer les filets des cages. Ces derniers, qui sont rapidement colonisés par des bivalves et autres mollusques. A ce titre, il n'est attendu aucune nuisance olfactive. De même le stockage de l'aliment n'est pas prévu en vrac. La livraison se fait en sac plastique hermétiques qui ne sont ouverts qu'en mer. Enfin, une dératation est organisée en continue de manière à éviter toute prolifération.

Traitement des incidences sur la biodiversité :

Respect d'un calendrier de travaux et évitement de certains secteurs où le *Limonium articulatum* est présent.

Traitement des impacts sur le paysage :

Travail sur un parti d'aménagement architectural qui privilégie la discrétion sans pour autant se perdre dans une logique de camouflage pur. Travail sur un vocabulaire, des matériaux et une échelle en accord avec les principaux éléments du patrimoine bâti historique. Travail sur la topographie pour inscrire la plateforme en creux et éviter tout surplomb du rivage. Conservation de la végétation en bande rétro-littorale en ne défrichant que le strict nécessaire et en protégeant la végétation restante par une délimitation stricte du chantier assorti d'un suivi par une écologue et un paysagiste.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet aujourd'hui présenté en évaluation des incidences au cas par cas a fait l'objet de nombreux échanges avec les services de la Préfecture, de la DREAL, de la DDTM, de l'ABF, de la Mairie et avec l'organisme gestionnaire du Grand Site. A ce titre, il a été remanié à de nombreuses reprises pour que les incidences rattachées soient les plus minimales possibles et, en tout état de cause, non significatives. A ce titre, la réalisation d'une étude d'impact n'apporterait pas davantage de précisions sur les incidences rattachées au projet ni aucune mesures nouvelles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : étude Faune Flore et proposition de mesures en faveur des écosystèmes Annexe 8 : étude paysagère Annexe 9 : dossier de consultation et avis ABF.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Ajaccio

le, 22/12/2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

FERME MARINE DES SANGUINAIRES (SAS)

Lieu-dit Michel Ange

Baléone centre - 20167 AFA

Tél.: 04 95 21 48 48 - Fax : 04 95 21 18 84

siret : 517 544 433 00033

